



Animateur d'Équitation (AE)



ou



Titre à finalité professionnelle de niveau 3* délivré par la Fédération Française d'Équitation

Conditions d'admission

- Avoir entre 18 et 29 ans pour l'apprentissage
- Être titulaire du PSC1
- Être titulaire du Galop 5 délivré par la FFE
- Satisfaire aux tests de sélection de l'organisme de formation et à l'entretien préalable de motivation
- Avoir signé un contrat d'apprentissage dans un centre équestre labellisé FFE
- Être titulaire d'une licence fédérale de compétition en cours de validité



Partenariat avec le Club hippique de Pollionnay

CLUB HIPPIQUE
DE POLLIONNAY
DEPUIS 1962



DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 1 an : de septembre à juillet.

Les stagiaires suivent le rythme de l'alternance entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil, selon la semaine type suivante :

- Lundi et mardi = centre de formation
- Du mercredi au dimanche = en entreprise (avec une journée de congés)
- Vacances scolaires = en entreprise

Cette formation a une double vocation :

- Acquérir les bases de l'animation pour assister l'enseignant en équitation dans un centre équestre et accueillir différents publics. Vous pourrez animer des séances du débutant au Galop 4, ainsi que des sorties extérieures pour tout type de public.
- Poursuivre votre cursus vers le BPJEPS (l'AE donne des passerelles avec le BPJEPS : dispense des exigences techniques préalables (tests d'entrée) et équivalence de l'UC 1.

La formation

- **UC 1**
Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.
- **UC 2**
Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité.
- **UC 3**
Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école (dressage, CSO, travail à pied, équitation d'extérieur).

Les + de Sandar

- Hébergement et restauration possibles sur place.

* selon nomenclature du 8/01/19 ancien niveau V

